



Commune de Fillière

300 rue des Fleuries
Thorens-Glières
74570 FILLIÈRE
TEL. 04 50 22 82 32
accueil@commune-filliere.fr

■ Décision du Maire

N° 2026-08

Demande de ligne de trésorerie
300 000 € à l'Agence France Locale

LE MAIRE DE FILLIÈRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-22 et L2122-23 ;

Vu les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire ;

Vu l'article 1 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020 ;

Vu la délibération n°2026-36 en date du 7 avril 2026 portant délégations par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire, notamment pour réaliser les lignes de trésorerie, sur la base d'un montant de 300 000 € maximum autorisé ;

DECIDE

- **Article 1** : La commune a lancé une consultation en vue de souscrire une ligne de trésorerie afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

A l'issue de la consultation, l'offre financière la plus favorable a été retenue.

Il a ainsi été décidé de souscrire auprès de l'Agence France Locale une ligne de trésorerie pour une durée d'un an du 16 octobre 2026 à 15 octobre 2027 dont les caractéristiques sont les suivantes :

Type

Ligne de trésorerie

Date d'entrée en vigueur

16 octobre 2026

Date de remboursement final

364 jours maximum après la date
d'entrée en vigueur

Montant de l'encours plafond

300 000 Euros

Conditions financières

Taux d'intérêt

Ester + 0.59% mensuel base
exact/360

[Ester flooré à 0]

Commission de non-utilisation

0.05% mensuel base exact/360

Commission d'engagement

0.05% de l'encours plafond

Préavis tirage/remboursement

(J-1) 16h00

Envoi avis

Portail bancaire uniquement [Profil
gestion]

tirage/remboursement

Montant minimum

20 000 EUR

tirage/remboursement

- **Article 2** : De signifier le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités administratives nécessaires.

Fait à Fillière,
Le 05/10/2026

Le Maire,
Christian ANSELME

